

<b>Nombre de membres en exercice</b> : 11	<b>Séance du vendredi 26 octobre 2018</b>
<b>Présents</b> : 8	L'an deux mille dix-huit et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2018, s'est réunie sous la présidence de Monsieur DREVET Jean-Jacques, Maire.
<b>Votants</b> : 9	<b>Sont présents</b> : Jean-Jacques DREVET, Damien BELLANGER, Joël MOREL, Isabelle DEBENEST, Virginie DUMAS, Martine GOUILLOU, Hervé LE MEN, Philippe MARCHAL <b>Représentés</b> : Stéphane JACQMIN <b>Excuses</b> : <b>Absents</b> : Caroline DE AZEVEDO ORFAO, Thierry ROHAT <b>Secrétaire de séance</b> : Philippe MARCHAL

**Ordre du jour :**

- Ecoles numériques innovantes et ruralité : demande de subvention
- Station d'épuration : orientation suite à l'enquête publique
- Information concernant le bureau d'études BEIMO
- Questions diverses

**3 sujets ajoutés :**

- Mise au format CNIG du PLU
- SIVU de la Picoterie-Adhésion de Monthiers
- Elections

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2018 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

**Objet : Ecoles numériques innovantes et ruralité : demande de subvention - 2018\_058**

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis qu'il a obtenu afin d'équiper l'école maternelle en matériel informatique dans le cadre des écoles numériques innovantes et ruralité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- sollicite une subvention de l'Etat au titre des investissements d'avenir.
- sollicite une subvention du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du CDDL.
- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux du montant HT des travaux.
- dit que la partie de la dépense restant à la charge de la Commune sera financée sur les fonds libres.

**Objet : Station d'épuration : orientation suite à l'enquête**

Le Maire fait part du procès-verbal de communication des observations écrites recueillies dans les registres et courriers adressés au commissaire enquêteur.

Le débat s'oriente autour de la parcelle ZL39.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'entamer une négociation.

**Objet : Information concernant le bureau d'études BEIMO**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des études sur l'assainissement du village.

**Objet : Mise au format CNIG du PLU - 2018 - 059**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordonnance n°2013-1184 du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique impose, à compter du 1er janvier 2016 et jusqu'au 1er janvier 2022, que l'approbation d'un document d'urbanisme qui vient d'être élaboré ou révisé donne lieu à la transmission à l'Etat d'une version numérisée. Cette version numérisée respecte le standard de dématérialisation du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG) en application des articles L.133-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le respect de cette obligation s'effectue par téléversement du document sur le Géoportail de l'urbanisme. Un devis a été demandé à GEOGRAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le devis établi par Géogram pour un montant TTC de 1 470 €.
- dit que les crédits nécessaires seront votés en section d'investissement sur le budget 2019.

**Objet : SIVU de la Picoterie-Adhésion de Monthiers - 2018\_060**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération en date du 22/10/2018, le Comité Syndical du SIVU de la Picoterie, a décidé d'accepter l'adhésion de la Commune de Monthiers au SIVU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la Monthiers au SIVU de la Picoterie.

**Objet : Elections-Désignation commission de contrôle - 2018-061**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle réforme sur les modalités de gestion des listes électorales.

En lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, les maires statueront sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Un contrôle a posteriori sera opéré par des commissions de contrôle créées par la loi. Le rôle de ces commissions sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Madame DEBENEST Isabelle, Conseillère Municipale se porte volontaire pour cette mission et Madame DUMAS Virginie, Conseillère Municipale en suppléante.

Monsieur GUERIN Lucien, habitant de la commune restera en tant que délégué du Juge et Madame GERARDIN Lysrose en tant que délégué de l'administration.

**La séance est levée à 21h40.**